

Vigie

CRAM Aquitaine

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

www.cram-aquitaine.fr

Lettre du Département des Risques Professionnels

RISQUE

Le hic des horaires atypiques

Paradoxal, mais vrai : les horaires atypiques de travail sont les plus répandus ! En effet, 2/3 des salariés travaillent en dehors du cadre de la semaine standard qui commence le lundi, se termine le vendredi et dure entre 35 et 44h avec deux jours de repos consécutifs. Or, même si nous ne réagissons pas tous de la même manière à ces horaires atypiques, ils peuvent être à l'origine de risques spécifiques au travail et perturber la vie de l'employé, voir celle de sa famille. Une récente étude de la Dares fait le point sur le sujet.

Tous un peu atypiques

Malgré une idée répandue, les horaires atypiques ne concernent pas seulement le travail de nuit. Sont inclus dans cette expression les horaires non-conformes à ceux de la semaine standard et les horaires étalés (ou atomisés) compris entre 7 et 20h, marqués par des coupures de durée variable, répétées en cours de journée. Ce travail morcelé est d'ailleurs de plus en plus répandu et concerne notamment les femmes de ménages, les infirmières, les hôtesses de caisse ou les gardiens qui travaillent tôt le matin, tard le soir, parfois pour de courtes durées et à des horaires très variables.

Une étude publiée récemment (mai 2009) par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) fait état de chiffres intéressants : si 37% des salariés ont des horaires "normaux", 19 % ont des horaires de nuit ou travaillent le week-end de façon habituelle (chauffeurs routiers, boulangers, pêcheurs...), 17,5 % des salariés, très majoritairement des femmes, travaillent à temps partiel, 10 % de façon occasionnelle (secteur public et commerce), 10 % encore ont des horaires longs et flexibles (surtout les cadres).

Moins de repos, davantage de bobos

Or, les horaires atypiques peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé des salariés, sur les relations avec les collègues et l'employeur, mais aussi avec l'entourage familial. Ainsi, la vigilance des salariés soumis

à de tels horaires diminue plus facilement, leur temps de réaction en cas d'imprévu est plus long. D'ailleurs, même si l'on constate moins d'accidents du travail la nuit, ils sont plus graves. Et pour le travailleur isolé, le risque est encore plus grand ! Les spécialistes avancent que de tels horaires favoriseraient la prise de poids, l'apparition de maladies digestives et cardio-vasculaires, de cancer, de troubles du sommeil, de dépression.



© Vincent Grémillet / INRS

Gérer l'atypicité

Ceci dit, travailler avec des horaires atypiques, c'est possible... Avant de mettre en place n'importe quel horaire pour n'importe quel salarié, l'employeur doit prendre le temps de connaître et d'évaluer les risques professionnels sur les postes concernés.

Ensuite, il peut mettre en place une organisation adaptée à cette activité spécifique en s'assurant que l'opérateur accepte bien son planning et qu'il est volontaire. Après la mise en place des horaires

atypiques, l'entreprise devra garantir un suivi médical particulier et une veille pour détecter tout problème éventuel.

Bien vivre ses horaires atypiques, ça se travaille !

>>> PLUS D'INFOS

- > A télécharger sur www.inrs.fr ED 5023 : "Horaires atypiques de travail"
- > A télécharger sur <http://www.travail-solidarite.gouv.fr> : L'étude de la DARES "2009-22.2 - Horaires atypiques et contraintes dans le travail : une typologie en six catégories".

>>> TEMOIGNAGE**Denis Réal**

Directeur
des Transports
Lacassagne,
Cestas (Gironde)



© Lacassagne

"Surtout, ne forcer personne !"

Votre entreprise fonctionne-t-elle avec des employés en horaire atypique ?

Oui. Dans une société de transports, certains chauffeurs de véhicules lourds roulent fatalement de nuit, entre 19h et 6h. Le risque d'accident est alors plus important : les éventuelles baisses de vigilance (surtout au petit matin), les micro siestes à répétitions ou l'endormissement total sont des risques avérés.

Comment avez-vous pris la mesure des risques ?

J'ai récupéré des infos sur l'hypovigilance dans le magazine Vigie et plus directement sur le risque routier auprès du service prévention de la CRAM Aquitaine.

L'entreprise a aussi consulté un médecin spécialiste du sommeil. Il nous a expliqué que le pire, ce sont les postes alternés : un chauffeur qui roule pendant une semaine de jour ou une semaine de nuit est très vulnérable. Depuis, nous avons abandonné ce système. En fait, la nuit, le corps est programmé pour dormir. Les chauffeurs qui supportent parfaitement le manque de sommeil, ça n'existe pas.

Quelles solutions avez-vous adoptées pour limiter les risques ?

Nous organisons une sélection rigoureuse de nos chauffeurs. Seuls ceux qui optent spontanément pour la conduite de nuit effectuent ces horaires atypiques. Nous ne forçons personne. Certains préfèrent travailler ainsi, non pas parce qu'ils sont insensibles au besoin de sommeil, mais parce que ce rythme de vie leur convient, ainsi qu'à leur entourage. De toute manière, nous restons vigilants et organisons des visites médicales adaptées pour ces personnels. Les résultats sont concluants : en 15 ans nous n'avons déploré qu'un seul accident de nuit.

MOBILISÉS !

"Sur la route, les VUL sont beaucoup plus vulnérables"



Sandrine Paradis,
Ingénieur Conseil à la CRAM Aquitaine

Les accidents de la route en mission représentent 14 % des accidents mortels du travail en Aquitaine. Depuis plusieurs années, la CRAM Aquitaine est mobilisée sur la prévention du risque routier, notamment sur l'usage professionnel des Véhicules Utilitaires Légers (VUL).

Qu'est ce qu'un VUL ?

Le terme VUL recouvre l'ensemble des véhicules d'une charge utile inférieure ou égale à 3,5t servant au transport de marchandises et de matériels (fourgons, fourgonnettes, camionnettes, etc.). Plus de 62 % du parc des VUL sont utilisés par des professionnels, soit près de 3,5 millions de véhicules. Ils parcourent en un an quatre fois plus de kilomètres que les véhicules utilitaires lourds.

Peut-on définir le risque routier spécifique aux VUL ?

Les VUL sont plus "VULnérables" du fait des risques liés aux problèmes de surcharge. Or un accident aux conséquences bénignes pour les occupants d'un véhicule de tourisme pourrait s'avérer grave ou mortel dans un véhicule utilitaire dont la charge à bord n'aurait pas été arrimée ou sans paroi de séparation avec le conducteur. Même si les équipements de sécurité sur les VUL évoluent depuis quelques années, le parc existant montre un déficit en équipements de série sur ces véhicules et leur entretien nécessite plus d'attention, compte tenu de leur usage (26% des VUL nécessitent une contre-visite aux contrôles techniques contre 21% pour les VP).

De quelle manière se mobilise la CRAM face à ce risque spécifique ?

Les services prévention des Cram ont réalisé en 2005, une grande enquête sur l'usage professionnel des VUL dans les TPE/PME et leur gestion du risque routier. Cette étude a donné lieu à l'édition d'un livre blanc par le comité de pilotage national en janvier 2007, contenant 12 propositions pour améliorer la sécurité des conducteurs.

En décembre prochain, la CRAM Aquitaine organise en direction des entreprises utilisatrices de VUL des journées d'information qui s'inscrivent dans la poursuite de ces propositions [Voir rubrique "Agenda"].

Il est important que les employeurs et les conducteurs connaissent mieux les risques pris au volant de leurs VUL, ainsi que les outils pour les maîtriser. Parmi ceux-ci, la CRAM propose un cahier des charges pour l'achat de VUL plus sûrs, un carnet de suivi adaptable pour toute entreprise, et une formation adaptée à l'usage professionnelle des VUL. Nous vous le présenterons également dans un prochain numéro de VIGIE.

FAQ

Peut-on utiliser un chariot automoteur diesel dans un atelier ou un espace fermé ?

Oui, mais attention : un moteur diesel émet des polluants. Son utilisation en espace fermé est donc soumise à des conditions : il est nécessaire de ventiler les locaux ou d'épurer les gaz d'échappement pour réduire au maximum les émanations nocives. Dans tous les cas, mieux vaut limiter les véhicules diesel en intérieur et utiliser des moteurs électriques ou à gaz, car ils n'émettent pas de particules.



PRATIQUE

Un an que ça DAT !



Depuis le 8 septembre 2008, le portail www.net-entreprises.fr permet aux entreprises d'effectuer en ligne, entre autres, la déclaration d'accident du travail (DAT). C'est pratique, simple d'utilisation, et rapide. Il suffit de quelques clics pour que l'employeur envoie sa déclaration d'accident du travail à la caisse primaire dont dépend son employé. Si l'employé accidenté est en arrêt de travail, l'employeur peut remplir dans le même temps l'attestation de salaire en ligne pour le versement des indemnités journalières. Ce service relègue les lettres recommandées avec accusé de réception au rang des papyrus ! Depuis son ouverture, le portail a enregistré pas moins de 160 000 DAT en ligne. En Aquitaine, seulement 15% d'entreprises l'utilisent. Allez, un petit effort. Vous y gagnerez forcément.

A SAVOIR

Net-entreprises, ce n'est pas seulement sur la Toile !

Du 16 au 20 novembre 2009, l'Aquitaine vivra au rythme de net-entreprises. Durant cinq jours, des rencontres, conférences et des animations originales permettront aux entreprises participantes de mieux connaître et utiliser le portail, notamment la DAT en ligne.

> Le programme complet de la semaine net-entreprises en Aquitaine est consultable sur : www.aquitaine.net-entreprises.fr

AGENDA

5 "VUL days" en Aquitaine !

Chefs d'entreprise, artisans, responsables de flottes, préventeurs, aménageurs de VUL, loueurs ou vendeurs de VUL, la CRAM Aquitaine vous propose 5 rencontres au choix au cours desquelles seront présentés les outils de prévention mis à votre disposition et les incitations financières associées à ces démarches. Des entreprises engagées dans ces actions témoigneront.

- Mercredi 25 novembre 2009 à la CCI de PAU Béarn
- Mercredi 02 décembre 2009 à l'Agropole d'Agen
- Jeudi 03 décembre 2009 au Théâtre de l'Odyssée à Périgueux
- Mardi 08 décembre 2009 à l'espace Condorcet à Pessac
- Vendredi 11 décembre 2009 à la CCI des Landes à Dax

Inscription en ligne sur www.cram-aquitaine.fr
Les rencontres se dérouleront de 10h à 12h. Entrée gratuite

NOUVEAUTÉ

Enfin un guide pour gérer les déchets amiantés !



Les déchets amiantés, c'est une véritable plaie ! On ne sait ni comment ni où s'en débarrasser. Heureusement, édité dans le cadre des Plans régionaux Santé-Travail et Environnement, en collaboration avec la CRAM Aquitaine, un guide fait toute la lumière sur le sujet.

On trouve dans ce document pratique, une définition du déchet d'amiante, des conseils sur les emballages à utiliser pour le transport et surtout, des informations sur leur élimination ou leur stockage dans les centres de déchets ultimes aquitains.

Par exemple, on y apprend que l'élimination des déchets d'amiante friable ou des matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante, doit s'effectuer dans des centres de stockage de déchets ultimes de classe 1

(déchets dangereux), ou dans le centre de vitrification de la société INERTAM à Morcenx dans les Landes (le seul centre de ce type en France). Les déchets d'amiante non friables, eux, sont à enfouir dans des centres de stockage de déchets ultimes de classe 2 ou 3 comme on peut en trouver à Saint Laurent des Hommes en Dordogne, à Jugazan en Gironde. Pour être tout à fait complet, le guide indique également les zones de transit où les déchets amiantés peuvent être amenés avant stockage en centre des déchets ultimes. Un document référence pour les particuliers et les entreprises !

>>> PLUS D'INFOS

> Guide à télécharger gratuitement sur : <http://aquitaine.sante.gouv.fr/download/amiantedrass2009.pdf> ou sur www.cram-aquitaine.fr